

M

Le vingt huit du mois de novembre de l'année mil
Sept cent quatre vingt Sept après la publication de trois
bans faite aux prones de la messe paroissiale par trois
dimanches consécutives entre jeaubaptiste hanabique
age de vingt sept ans fils de feu christophe et de
defunte marie jeanne montier de la paroisse de Kistede
d'une part et marie josephe valentine le moine age de
vingt deux ans fille de pierre et de feue jeanne marguerite
esnard de cette paroisse d'autre part. n'ayant reconnu

M

aucun empêchement soit canonique ou civile se souvigné
leur ai donne la benédiction nuptiale Du consentement de
leurs peres et meres en presence d'andre joseph winterbert,
philippe francois bailly, denis valentin macrel, et de jean
philippe bauchant bel oncle du mariant qui ayant tous declus
savour, exceptes philippe francois bailly ^{et le mariant} qui ont mis leur marque
ordinaire, ont signés cet acte avec moi de le interpellés pour moi
et a que dessus + marque de jeaubaptiste hanabique

maire joseph valentine lemoine
andre joseph winterbert

jean bauchant D. G. macrel

+ marque de philippe francois bailly

A. B. Kind

curé de Kistede

M.1787.11.28

le vingt huit du mois de novembre de l'année mil sept cent quatre vingt sept après la publication de trois bans faite aux prones de la messe paroissiale par trois dimanches consecutives entre jean baptiste hannebique agé de vingt sept ans fils de feu Christophe et de defunte marie jeanne mortier de la paroisse de Kistede d'une part et marie josephe valentine le moine agé de vingt deux ans fille de pierre et de feu jeanne marguerite evrard de cette paroisse d'autre part. n'ayant reconnu aucun empechement soit canonique ou civile je sousigné leur ai donné la bénédiction nuptiale du consentement de leurs peres et meres en présence d' andré joseph Winterbert, philippe francois bailly, denis valentin macrel , et de jean philippe bauchant bel oncle du mariant qui ayant tous declarés scavoir, exceptés philippe francois bailly et le mariant qui ont mis leur marque ordinaire, ont signés cet acte avec moi de ce interpelles jour moi et an que dessus + marque de jean baptiste hannebique

marie josephe valentine lemoine

andré joseph wentrebert

j p bauchant d.v. Macrel

+ marque de philippe francois bailly

A. f. b. Kindt

curé de vizernes